



# FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

**Date d'émission** Aucune donnée disponible

**Date de révision** 14-déc.-2017

**Version** 1

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### Identificateur de produit

**Nom du produit** Water Base Stain Tint Base

### Autres moyens d'identification

**Code du produit** C76104

**SKU(s)** C76101, C76104, C76105

### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

**Utilisation recommandée** Aucun renseignement disponible

**Restrictions d'utilisation**  
**Utilisations contre-indiquées** Aucun renseignement disponible

### Données du fournisseur de la fiche de sécurité

#### Initial Supplier Identifier

Old Masters  
303 19th St. SE  
Orange City, IA 51041  
Phone: 712-737-4993  
Fax: 712-737-4997

#### Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

**Numéro d'appel d'urgence** Chemtrec 1-800-424-9300

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification

Non classé

### Éléments d'étiquetage

### **Mentions de danger**

Non classé.

**Autres informations**

**Toxicité aiguë inconnue** 2.61 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue  
 0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion  
 0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par contact cutané  
 2.61 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (gaz)  
 2.61 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (vapeur)  
 2.61 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brouillard)

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****Substance**

Non applicable.

**Mélange**

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Diethylene Glycol Butyl Ether	112-34-5	1 - 5	-	-
Propylene Glycol	57-55-6	1 - 5	-	-

**4. PREMIERS SOINS****Description des premiers soins**

**Inhalation** Déplacer à l'air frais.

**Contact avec les yeux** Rincer à fond avec une grande quantité d'eau pendant au moins quinze minutes, en soulevant les paupières inférieures et supérieures. Consulter un médecin.

**Contact avec la peau** Laver la peau à l'eau et au savon.

**Ingestion** Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau.

**Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés**

**Symptômes** Aucun renseignement disponible.

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**

**Note aux médecins** Traiter en fonction des symptômes.

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**Agents extincteurs appropriés** Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	AVERTISSEMENT : L'utilisation d'une pulvérisation d'eau pour combattre un feu peut se révéler inefficace.
<b>Dangers particuliers associés au produit chimique</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Données sur les risques d'explosion</b>	
<b>Sensibilité aux chocs</b>	Aucun.
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Aucun.
<b>Équipement de protection particulier pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

### Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

**Précautions personnelles**                      S'assurer une ventilation adéquate.

### Précautions relatives à l'environnement

**Précautions relatives à l'environnement**                      Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

**Méthodes de confinement**                      Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

**Méthodes de nettoyage**                      Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

**Prévention des dangers secondaires**                      Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

**Conseils sur la manutention sécuritaire**                      Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

**Conditions d'entreposage**                      Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition**                      .

Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	TWA - Ontario	Québec
Diethylene Glycol Butyl			TWA: 10 ppm	

Ether 112-34-5				
Propylene Glycol 57-55-6			TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 50 ppm TWA: 155 mg/m <sup>3</sup>	

**Autres informations** Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992).

### Contrôles techniques appropriés

**Mesures d'ingénierie** Douches  
Douches oculaires  
Systèmes de ventilation.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Aucun équipement de protection particulier requis.

**Protection de la peau et du corps** Aucun équipement de protection particulier requis.

**Protection respiratoire** Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une évacuation peuvent se révéler nécessaires.

**Considérations générales sur l'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** Liquide  
**Aspect** Aucun renseignement disponible  
**Couleur** Aucun renseignement disponible  
**Odeur** Aucun renseignement disponible  
**Seuil olfactif** Aucun renseignement disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
<b>pH</b>	9-10	
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	>= 100 °C / 212 °F	
<b>Point d'éclair</b>	> 94 °C / 201 °F	
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		Aucun connu
<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Densité relative</b>	1.01	
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu

<b>Température d'auto-inflammation</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Température de décomposition</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Viscosité cinématique</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Propriétés explosives</b>	Aucun renseignement disponible.	
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucun renseignement disponible.	

**Autres informations**

<b>Point de ramollissement</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Masse moléculaire</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Masse volumique du liquide</b>	8.42 lbs/gal
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Actual VOC (grams/liter)</b>	27.3
<b>EPA VOC (grams/liter)</b>	247

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>Risques de réactions dangereuses</b>	Aucun dans des conditions normales de traitement.
<b>Conditions à éviter</b>	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.
<b>Matières incompatibles</b>	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

**Informations sur les voies d'exposition probables****Renseignements sur le produit**

<b>Inhalation</b>	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
<b>Contact avec les yeux</b>	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
<b>Contact avec la peau</b>	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
<b>Ingestion</b>	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

<b>Symptômes</b>	Aucun renseignement disponible.
------------------	---------------------------------

**Mesures numériques de la toxicité****Toxicité aiguë**

<b>Toxicité aiguë inconnue</b>	2.61 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue
	0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion
	0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par contact cutané
	2.61 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (gaz)
	2.61 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (vapeur)
	2.61 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brouillard)

**Renseignements sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Diethylene Glycol Butyl Ether 112-34-5	= 5660 mg/kg ( Rat )	= 2700 mg/kg ( Rabbit )	-
Propylene Glycol 57-55-6	= 20 g/kg ( Rat )	= 20800 mg/kg ( Rabbit )	-

**Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Aucun renseignement disponible.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Aucun renseignement disponible.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucun renseignement disponible.

**Mutagenicité sur les cellules germinales** Aucun renseignement disponible.

**Cancérogénicité** Aucun renseignement disponible.

**Toxicité pour la reproduction** Aucun renseignement disponible.

**STOT - exposition unique** Aucun renseignement disponible.

**STOT - exposition répétée** Aucun renseignement disponible.

**Danger par aspiration** Aucun renseignement disponible.

**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité**

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Diethylene Glycol Butyl Ether 112-34-5	100: 96 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	1300: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static	-	100: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 2850: 24 h Daphnia magna mg/L EC50
Propylene Glycol 57-55-6	19000: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50	51600: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static 41 - 47: 96 h Oncorhynchus mykiss mL/L LC50 static 51400: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 710: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50	-	10000: 24 h Daphnia magna mg/L EC50 1000: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static

**Persistance et dégradation** Aucun renseignement disponible.

**Bioaccumulation** Aucun renseignement disponible.

**Autres effets nocifs** Aucun renseignement disponible.

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes de traitement des déchets

<b>Déchets de résidus/produits inutilisés</b>	Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.
<b>Emballage contaminé</b>	Ne pas réutiliser les contenants vides.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b><u>TMD</u></b>	Non réglementé
<b><u>DOT</u></b>	Non réglementé

### 15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

#### Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlements internationaux

**Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone** Non applicable

**La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants** Non applicable

**La Convention de Rotterdam** Non applicable

#### Inventaires internationaux

<b>TSCA</b>	Est conforme à (aux)
<b>LIS/LES</b>	Est conforme à (aux) *
<b>EINECS/ELINCS</b>	N'est pas conforme à (aux) *
<b>ENCS</b>	N'est pas conforme à (aux) *
<b>IECSC</b>	Est conforme à (aux) *
<b>KECL</b>	Est conforme à (aux) *
<b>PICCS</b>	Est conforme à (aux) *
<b>AICS</b>	Est conforme à (aux) *

\* This product contains an unknown chemical, therefore, this product's compliance to the inventory list is NOT DETERMINED

#### **Légende :**

**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

**LIS/LES** - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

**IECSC** - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

**KECL** - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

**PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

## 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

<u>NFPA</u>	Risques pour la santé 0	Inflammabilité 1	Instabilité 0	Propriétés physiques et chimiques -
<u>HMIS</u>	Risques pour la santé 0	Inflammabilité 1	Dangers physiques 0	Protection individuelle X

### Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition de courte durée)
Valeur plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation de la peau

Date de révision 14-déc.-2017

Note de révision Aucun renseignement disponible.

#### Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

**Fin de la fiche signalétique**